



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **lundi, le 5 juin 2023 à 20 heures** à la Salle du Conseil au 472, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure RE.50-2023-03. – 6503, rang Hince

Cette demande concerne la propriété sise au 6503, rang Hince, plus précisément sur le lot 5 145 336 du Cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone A6 du plan de zonage de l'Annexe A du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à régulariser l'implantation d'une galerie en cour avant et ce, contrairement à l'article 5.4.19 du *Règlement de zonage numéro 145 N.S.*

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 27 N.S., car il déroge à une norme de zonage.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE 15 MAI 2023,

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, ce 15^{ième} jour de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^{ième} jour de mai 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville